

A36L65  
C33  
1998/99  
2  
QL  
P. gouv.



Gouvernement du Québec  
**Régie du  
logement**

# **ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999**

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS DE  
L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**mars 1998**



Gouvernement du Québec  
Régie du  
logement

# ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS DE  
L'OPPOSITION OFFICIELLE



**mars 1998**

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

## RÉGIE DU LOGEMENT

### ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

#### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

##### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Organigramme
2. Publications de la Régie
3. Voyages hors Québec
4. Dépenses en publicité
5. Sondages
6. Études commandées en 1997-1998
7. Contrats de moins de 25 000 \$
8. Contrats comportant un versement supplémentaire
9. Dépenses de photocopie, télécopie, téléphonie cellulaire, téléavertisseur, mobilier de bureau, fournitures de bureau, distributeurs d'eau de source, transport, hébergement et repas, participation à des congrès, colloques et sessions de type perfectionnement ou ressourcement
10. Véhicules fournis
11. Cotisations payées par l'employeur
12. Nombre et répartition de catégories de personnel
13. Nombre et répartition du personnel qui a bénéficié du Programme de mise à la retraite
14. Congés de maladie, vacances et heures supplémentaires
15. Précisions sur l'effectif

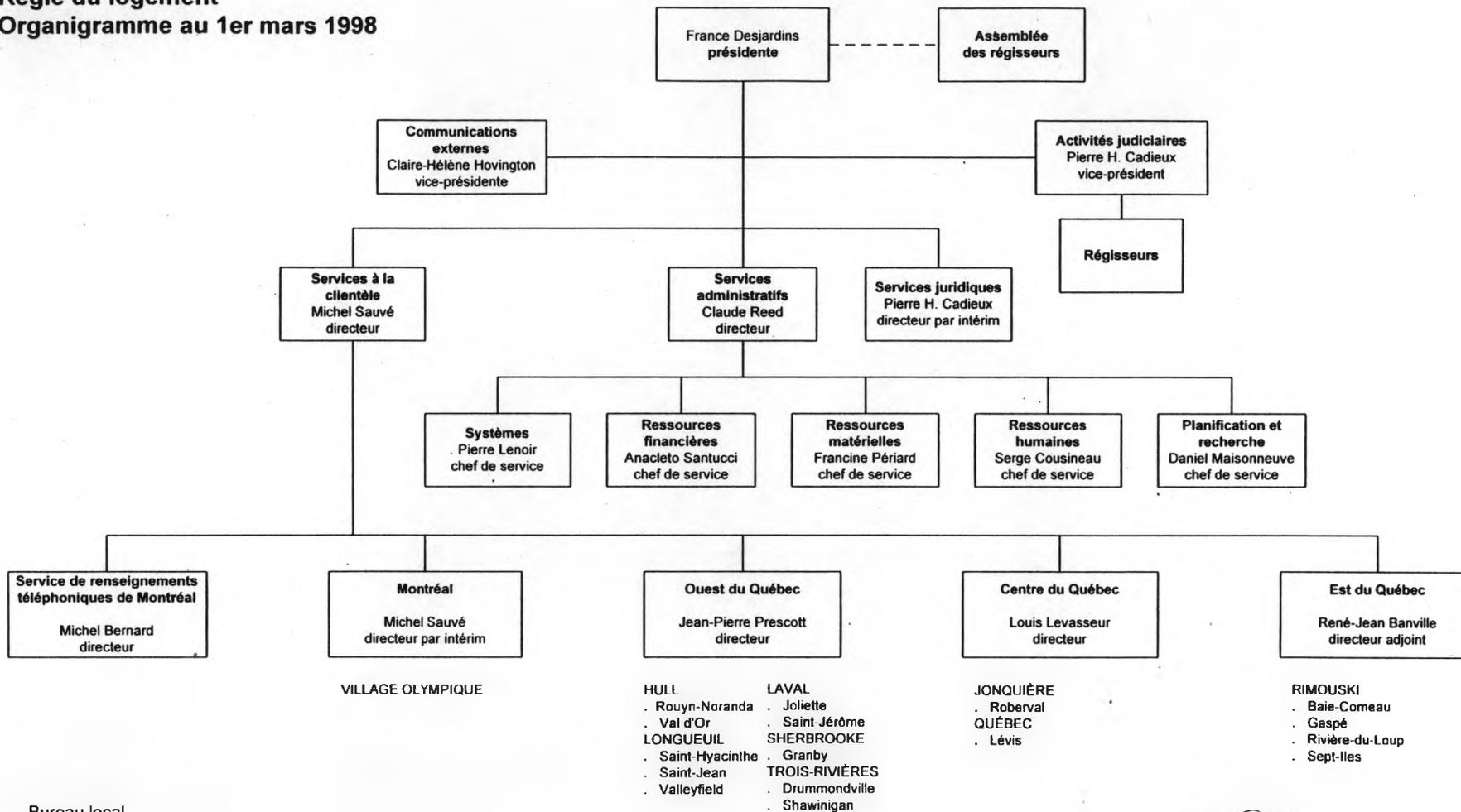
## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (SUITE)

16. Baux pour les espaces loués par la S.I.Q.
17. Liste des firmes qui louent des espaces
18. Contrats attribués à des firmes de communication
19. Liste des tarifs en vigueur
20. Personnel du cabinet du ministre
21. Personnel de la suite sous-ministérielle
22. Contrats donnés à même le budget discrétionnaire du ministre
23. Crédits périmés
24. Transferts obtenus du gouvernement fédéral
25. Bilan des réalisations du Plan stratégique du grand Montréal
26. Prévisions pour 1997-1998 des crédits alloués dans le cadre du plan d'action gouvernemental visant le redressement de la métropole
27. Personnel libéré ou embauché pour les opérations reliées aux deux Sommets socio-économiques
28. Personnel libéré pour les négociations dans la fonction publique
29. Personnel en disponibilité
30. Personnel hors structure rémunéré par la Régie et qui n'occupe aucun poste à la Régie
31. Personnel rémunéré par la Régie et affecté à des organismes parapublics non gouvernementaux et autres
32. Personnel rémunéré par des organismes parapublics non gouvernementaux ou autres et affecté à la Régie
33. Cadres et hauts fonctionnaires qui ont démissionné, qui ont été réaffectés ou mis à pied

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (SUITE)

34. Personnel qui reçoit une double rémunération
35. Liste détaillée du matériel informatique dont l'organisme s'est départi au cours de l'année 1997-1998
36. Personnel libéré ou embauché pour opération reliée aux activités des commissions Doyon, Nicolet, Corbo, Bellemare, O'Bready, Poitras, Fiscalité et le financement des services publics.

**Régie du logement**  
**Organigramme au 1er mars 1998**



· Bureau local

  
 France Desjardins, présidente

## 2. LISTE DES PUBLICATIONS DE LA RÉGIE DU LOGEMENT

---

### Liste des publications en circulation

- Brochures :**
- Exécuter ou contester une décision de la Régie
  - Acquérir un immeuble à logements
  - Comment se préparer à une audience
  - La colocation
- Fiches-conseil :**
- Accès au logement et la visite
  - Céder son bail ou sous-louer
  - Le bruit
  - Le paiement du loyer
  - Problèmes de chauffage
  - Le locataire et les réparations urgentes et nécessaires
  - Reprise de possession
  - Travaux majeurs
- Feuillets :  
synthèse**
- Exécuter ou contester une décision
  - Comment signifier une demande
  - Désignation légale du locateur et du locataire
  - Comment se préparer à une audience
  - Les frais exigibles
- Guides et  
formulaire :**
- Calcul 98 - Comment s'entendre sur un ajustement de loyer en 1998
  - La conversion en copropriété divise... et les locataires
  - Conversion d'un immeuble en copropriété divise
  - Conversion d'un immeuble en copropriété (propriétaire occupant)
  - Ensemble immobilier
  - Offre de vente
- Affiches :**
- Vendre l'immeuble
  - Copropriété
- Avis-types :**
- Avis d'intention de convertir
  - Avis d'abandon du logement
  - Avis de cession de bail
  - Avis en cas de cessation de cohabitation
  - Avis en cas de décès du locataire

- Avis-types :**  
**(suite)**
- Avis de dépôt de loyer
  - Avis de modification des conditions du bail
  - Avis de non-reconduction du bail par le locataire
  - Avis de réparation ou d'amélioration majeure
  - Avis de reprise du logement
  - Réponse à un avis de modification du bail
  - Réponse à un avis de reprise de possession
  - Avis de résiliation du bail suite à l'attribution d'un logement à loyer modique
  - Avis de résiliation du bail suite à l'admission du locataire dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée ou dans un foyer d'hébergement
  - Avis de sous-location du logement
  - Avis d'éviction pour subdivision, agrandissement substantiel ou changement d'affectation d'un logement
  - Écrit constatant les modifications au bail pour sa reconduction

**Liste des publications ayant fait l'objet d'une réimpression en 1997-1998**

1. Titre français : **Exécuter ou contester une décision de la Régie du logement (feuillet synthèse)**  
Tirage : 10 000  
Coût : 610 \$  
Distribution : Bureaux de la Régie  
Imprimeur : Copie Sélect
  
2. Titre français : **Exécuter ou contester une décision de la Régie du logement (feuillet synthèse)**  
Tirage : 105 000  
Coût : 2 730 \$  
Distribution : Bureaux de la Régie  
Imprimeur : Imprimerie Moderne de Beauce

3. Titre français : **Contrat de cession de bail (contrat-type)**  
Tirage : 15 000  
Coût : 400 \$  
Distribution : Bureaux de la Régie  
Imprimeur : Imprimerie Héon et Nadeau
4. Titres français : **Le paiement du loyer (fiche-conseil)**  
**L'accès au logement et la visite (fiche-conseil)**  
**Le bruit (fiche-conseil)**  
**Diminution de loyer (fiche-conseil)**  
**Le locataire et les réparations urgentes et nécessaires (fiche-conseil)**  
**La conversion en copropriété divise... et les locataires (feuillelet d'information)**  
Tirage : 32 000  
Coût : 2 290 \$  
Distribution : Bureaux de la Régie et de Communication-Québec  
Imprimeur : Imprimerie Héon et Nadeau
5. Titres français : **Céder ou sous-louer son bail (fiche-conseil)**  
**Avis de cession de bail (avis-type)**  
**Avis de modification des conditions du bail (avis-type)**  
**Réponse à un avis de reprise du logement (avis-type)**  
**Désignation légale du locateur et du locataire (feuillelet synthèse)**  
Tirage : 80 000  
Coût : 2 620 \$  
Distribution : Bureaux de la Régie et de Communication-Québec  
Imprimeur : Les publications de la maîtresse d'école Inc.
6. Titre français : **Calcul 98 - Comment s'entendre sur un ajustement de loyer en 1998 (formulaire)**  
Tirage : 40 000  
Coût : 5 398 \$  
Distribution : Bureaux de la Régie et de Communication-Québec  
Imprimeur : Imprimerie Gibraltar

7. Titres français : **Céder son bail ou sous-louer (fiche-conseil)**  
**Le locataire et les réparations urgentes et nécessaires (fiche-conseil)**  
**Conversion en copropriété (guide)**  
**Exécuter ou contester une décision de la Régie du logement (feuillelet synthèse)**  
**Avis de modification des conditions du bail (avis-type)**  
Tirage : 192 000  
Coût : 5 447 \$  
Distribution : Bureaux de la Régie et de Communication-Québec  
Imprimeur : Marc Veilleux Imprimeur

8. Titres français : **Problèmes de chauffage (fiche-conseil)**  
**Reprise de possession (fiche-conseil)**  
**Travaux majeurs (fiche-conseil)**  
Tirage : 120 000  
Coût : 3 450 \$  
Distribution : Bureaux de la Régie et de Communication-Québec  
Imprimeur : Impression Conception Plus

NOTES : - Les publications sont éditées en français et en anglais  
- Aucun nouveau titre n'est paru depuis le 1<sup>er</sup> avril 1997. Le contenu et la présentation de quelques-uns ont cependant été revus:

- . Exécuter ou contester une décision de la Régie du logement (feuillelet synthèse)
- . Le locataire et les réparations urgentes et nécessaires (fiche-conseil)
- . Céder ou sous-louer (fiche-conseil)
- . Avis de modification des conditions du bail (avis-type)
- . Conversion en copropriété (guide)
- . Problèmes de chauffage (fiche-conseil)
- . Reprise de possession (fiche-conseil)
- . Travaux majeurs (fiche-conseil).

**3. LISTE DES VOYAGES HORS QUÉBEC DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 1997**

---

Aucun.

#### 4. LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ

---

Aucune dépense de cette nature n'a été effectuée en 1997-1998 et aucune n'est prévue pour 1998-1999.

**5. LISTE DES SONDAGES EFFECTUÉS EN 1997-1998**

---

Aucun.

## 6. ÉTUDES COMMANDÉES EN 1997-1998

---

Aucune.

**7. LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ OCTROYÉS  
PAR LA RÉGIE DU LOGEMENT DU  
1<sup>ER</sup> AVRIL 1997 AU 31 MARS 1998**

---

**Les Ateliers Forma Dév. enr. (plus bas soumissionnaire)**

- Contrat de services professionnels pour un *Programme de formation en gestion de la tension dans les relations avec les clientèles* dispensé aux préposés aux renseignements.
- Honoraires professionnels : 21 600 \$ (80 participants x 90 \$ /j. x 3 j.).
- Il s'agit d'un contrat octroyé à la suite d'un appel d'offres effectué auprès de 3 fournisseurs inscrits au Regroupement des achats en perfectionnement (R.A.P.).

**Les Ateliers Forma Dév. enr.**

- Contrat de services professionnels pour un *Programme de formation en gestion de la tension dans les relations avec les clientèles* dispensé aux régisseurs.
- Honoraires professionnels : 4 860 \$ (18 participants x 90 \$ /j. x 3 j.).
- Il s'agit d'un contrat négocié et les frais de cette formation sont ceux de l'entente signée entre le Regroupement des achats en perfectionnement (R.A.P.) et Les Ateliers Forma Dév. enr.

**Biasi, Sabine**

- Contrat de services professionnels pour la traduction de décisions.
- Les travaux exécutés totalisent 3 510 \$.
- Il s'agit d'un contrat négocié.

**IMEX International**

- Contrat de services professionnels pour la traduction de décisions.
- Les travaux exécutés totalisent 6 930 \$.
- Il s'agit d'un contrat négocié.

**MJM Conseillers en Acoustique inc. (plus bas soumissionnaire)**

- Contrat de services professionnels pour une étude visant à recommander à la Régie des solutions afin d'améliorer l'intimité acoustique entre les 13 postes de travail faisant partie du comptoir de service à la clientèle à Montréal.
- Ce contrat a été exécuté pour 1 750 \$.
- Il s'agit d'un contrat octroyé à la suite d'un appel d'offres sur invitation.

**8. LISTE DÉTAILLÉE DES CONTRATS QUI ONT FAIT L'OBJET  
D'UN VERSEMENT SUPPLÉMENTAIRE DEPUIS  
LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 1997**

---

Aucun.

**9. LE MONTANT, POUR L'ANNÉE 1997-1998, DE LA PHOTOCOPIE, DE LA TÉLÉCOPIE (FAX), DE LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE, DES TÉLÉAVERTISSEURS, DU MOBILIER DE BUREAU, REMBOURSEMENT DU TRANSPORT, DE L'HÉBERGEMENT ET DES REPAS ET DES DÉPENSES APPLICABLES À LA PARTICIPATION À DES CONGRÈS, DES COLLOQUES ET DES SESSIONS DE RESSOURCEMENT**

<u>Catégorie</u>	<u>Coût 1997-1998</u>
Photocopie (11 mois) :	29 344 \$
Télécopie (10 mois) :	10 689 \$
Téléphonie cellulaire (10 mois) :	1 355 \$
Téléavertisseurs :	6 \$
Mobilier de bureau :	7 458 \$
Fournitures :	
- Agendas :	31 \$
- Valises :	141 \$
- Dictionnaires :	66 \$
- Calculatrices :	172 \$
- Stylos ou crayons :	1 774 \$
- Boîtes de carton :	1 480 \$
Distributeurs d'eau de source :	0 \$
Remboursement des frais de transport (au 9 mars) :	128 600 \$
Remboursement des frais de repas et d'hébergement (au 9 mars) :	85 500 \$
Ressourcement ou préparation à la retraite	820 \$
Dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et des sessions de type perfectionnement et ressourcement :	(1)
- au Québec :	63 188 \$
- à l'extérieur du Québec :	0 \$

(1) Ce montant comprend des frais de transport, de repas et d'hébergement déjà considérés sous ces rubriques, pour 24 993 \$.

**10. LISTE DES VÉHICULES FOURNIS**

---

Aucun.

## 11. COTISATIONS PAYÉES PAR L'EMPLOYEUR

---

Nombre de personnes membres de corporations professionnelles : 9

Montant global payé pour les cotisations : 6 561, 00 \$

FONCTION	Coût	CORPORATION
Avocats (7) (conseillers juridiques)	5 051,00 \$	Barreau du Québec
Notaires (2) (conseillers juridiques)	1 510, 00 \$	Chambre des notaires du Québec

**12. NOMBRE ET RÉPARTITION DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ, DES JEUNES DE MOINS DE 30 ANS, DES PERSONNES HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOI AU 31 MARS 1998**

Catégorie d'emploi	Sexe		Total et % de l'effectif	Moins de 30 ans	Personnes handicapées	Anglophones	Autochtones	Communautés culturelles
	Hommes	Femmes						
Cadres supérieurs	3 (100 %) <sup>3</sup>		3 (1,7 %) <sup>4</sup>					
Cadre intermédiaire	1 (100 %)		1 (0,05 %)					
Professionnels	11 (68,8 %) <sup>3</sup>	5 (31,2 %) <sup>3</sup>	16 (9,2 %) <sup>4</sup>					1
Techniciens	5 (45,5 %) <sup>3</sup>	6 (54,5 %) <sup>3</sup>	11 (6,3 %) <sup>4</sup>					
Personnel de bureau	26 (18 %) <sup>3</sup>	118 (82 %) <sup>3</sup>	144 (82,8 %) <sup>4</sup>	3	6	1	1	3
<b>Total de l'effectif régulier<sup>1</sup></b>	<b>46 (26,3 %)<sup>4</sup></b>	<b>129 (73,7 %)<sup>4</sup></b>	<b>175 (77,7 %)<sup>5</sup></b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>
<b>Hors cadres<sup>2</sup></b>	<b>20 (58,8 %)<sup>3</sup></b>	<b>14 (41,2 %)<sup>3</sup></b>	<b>34 (15,1 %)<sup>5</sup></b>			<b>2</b>		<b>2</b>
<b>Occasionnels</b>	<b>5 (31,2 %)<sup>3</sup></b>	<b>11 (68,8 %)<sup>3</sup></b>	<b>16 (7,1 %)<sup>5</sup></b>	<b>3</b>				<b>3</b>
<b>Total de l'effectif global</b>	<b>71 (31,6 %)<sup>5</sup></b>	<b>154 (68,4 %)<sup>5</sup></b>	<b>225</b>	<b>6 (2,7 %)<sup>5</sup></b>	<b>6 (2,7 %)<sup>5</sup></b>	<b>3 (1,3 %)<sup>5</sup></b>	<b>1 (0,4 %)<sup>5</sup></b>	<b>9 (4,0 %)<sup>5</sup></b>

<sup>1</sup> Nommé et rémunéré selon la Loi sur la fonction publique

<sup>2</sup> Personnel de la haute direction et régisseurs

<sup>3</sup> Pourcentage par catégorie d'emploi

<sup>4</sup> Pourcentage de l'effectif régulier

<sup>5</sup> Pourcentage de l'effectif global

**13. PERSONNEL QUI A BÉNÉFICIÉ DU PROGRAMME DE MISE À LA RETRAITE  
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

---

La réponse sera donnée par le Conseil du trésor.

#### 14. NOMBRE DE JOURS DE CONGÉ DE MALADIE ET DE VACANCES PRIS PAR LE PERSONNEL POUR 1997-1998

##### CATÉGORIE D'EMPLOI : DIRIGEANTS ET MEMBRES D'ORGANISMES

1997-1998	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars (2)
Nbre de jours de congé de maladie (1)	22	23,5	22	23,5	25	41	23	20	23	33	38	22
Nbre de jours de vacances	41,5	42	72	121,5	158	6	10		12	15,5	25	

##### CATÉGORIE D'EMPLOI : PERSONNEL D'ENCADREMENT

1997-1998	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars (2)
Nbre de jours de congé de maladie (1)	2											
Nbre de jours de vacances		3	9	24	25	0,5	0,5	1	3	1		

##### CATÉGORIE D'EMPLOI : CADRES INTERMÉDIAIRES

1997-1998	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars (2)
Nbre de jours de congé de maladie (1)				1								
Nbre de jours de vacances		1,5	4,5	7	1	1,5		0,5	1			

(1) Période en assurance-salaire incluse

(2) Données incomplètes ou non disponibles

**14. NOMBRE DE JOURS DE CONGÉ DE MALADIE ET DE VACANCES PRIS PAR LE PERSONNEL  
ET LE NOMBRE D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES POUR 1997-1998 - CATÉGORIE D'EMPLOI : PROFESSIONNELS**

<b>1997-1998</b>	<b>Avril</b>	<b>Mai</b>	<b>Juin</b>	<b>Juill.</b>	<b>Août</b>	<b>Sept.</b>	<b>Oct.</b>	<b>Nov.</b>	<b>Déc.</b>	<b>Janv.</b>	<b>Fév.</b>	<b>Mars (2)</b>
Nbre de jours de congé de maladie (1)	0,5	1,5	2	1	2,5	2	4	7,5	8,5	1	5	
Nbre de jours de vacances	8,5	6,5	45,5	114,5	105	9	15	2,5	32,5	14	1	
Nbre d'heures supplémentaires												
> effectuées	37				21	31,37	8	1,50	6	11,75	3,75	
> remboursées					20,50	19,88				11,75		
> compensées	37				,50	11,49	8	1,50	6		3,75	

(1) Période en assurance-salaire incluse

(2) Données incomplètes ou non disponibles

**14. NOMBRE DE JOURS DE CONGÉ DE MALADIE ET DE VACANCES PRIS PAR LE PERSONNEL  
ET LE NOMBRE D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES POUR 1997-1998 - CATÉGORIE D'EMPLOI : FONCTIONNAIRES ET  
OUVRIERS**

<b>1997-1998</b>	<b>Avril</b>	<b>Mai</b>	<b>Juin</b>	<b>Juill.</b>	<b>Août</b>	<b>Sept.</b>	<b>Oct.</b>	<b>Nov.</b>	<b>Déc.</b>	<b>Janv.</b>	<b>Fév.</b>	<b>Mars (2)</b>
Nbre de jours de congé de maladie (1)	224,5	238,5	237,5	184,5	167,5	235,5	292,5	300,5	287	296,5	197,5	95
Nbre de jours de vacances	121,5	127	306,5	1012	763	192,5	136	65,5	230,5	210,5	45	4
Nbre d'heures supplémentaires												
> effectuées	109,56	71,74	129,84	172,40	97,51	94,55	119,46	227,36	111,64	298,94	93,74	
> remboursées	17,46	4,75	6,68	35,68	8,60	8,50	3,91	12,24	3,25	225,71	22,99	
> compensées	92,10	66,99	123,16	136,72	88,91	86,05	115,55	215,12	108,39	73,23	70,75	

(1) Période en assurance-salaire incluse

(2) Données incomplètes ou non disponibles

## QUESTIONS 15 (a) et (d)

Effectif régulier par catégorie d'emploi et par territoire au 11 mars 1998

	Hors cadres	Personnel d'encadrement	Professionnels	Techniciens	Personnel de bureau et ouvrier	Total
Siège social	3	2	12	7	14	38
Hull	2			1	5	8
Jonquière	0				4	4
Laval	3				11	14
Longueuil	4	1	1	1	15	22
Montréal	17	1	1		58	77
Québec	4		1		18	23
Rimouski	1			1	7	9
Sherbrooke	0				6	6
Trois-Rivières			1	1	6	8
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>11</b>	<b>144</b>	<b>209</b>

Note : L'effectif autorisé au 31 mars 1998 est de 237 et sera de 227 au 1er avril 1998.

Les données présentes excluent les postes actuellement vacants.

## QUESTION 15 (b)

Nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche au 11 mars 1998 : 2

## QUESTION 15 (c)

Nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie au 11 mars 1998 : 4

## QUESTION 15 (e)

Niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emplois pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.

Cette question ne s'applique pas dans le cadre de l'étude des crédits

## QUESTION 15 (f)

Nombre de postes occasionnels, temporaires et contractuels au 11 mars 1998 :

occasionnels : 1

temporaires : 0

contractuels : 0

**16. LISTE DES BAUX POUR LES ESPACES LOUÉS PAR LA S.I.Q.**

---

Le Conseil du trésor fournira la réponse à cette question.

**17. À L'EXCLUSION DE LA S.I.Q., LISTE DES FIRMES EN 1997-1998  
QUI LOUENT DES ESPACES**

---

La Régie du logement a négocié des ententes d'occupation avec la S.I.Q. pour tous ses locaux.

**18. CONTRATS ATTRIBUÉS À DES FIRMES DE COMMUNICATIONS  
OU DE RELATIONS PUBLIQUES EN 1997-1998**

---

Aucun.

## 19. LISTE DES TARIFS EN VIGUEUR DE L'EXERCICE 1997-1998

---

Cette question ne s'applique pas dans le cadre de l'étude des crédits puisqu'il s'agit d'un revenu et non d'une dépense.

**20. PERSONNEL DU CABINET DU MINISTRE**

---

Sans objet.

**21. PERSONNEL DE LA SUITE SOUS-MINISTÉRIELLE**

---

Sans objet.

**22. SUBVENTIONS DONNÉES À MÊME LE BUDGET DISCRÉTIONNAIRE  
DU MINISTRE**

---

Sans objet.

## **23. CRÉDITS PÉRIMÉS 1997-1998 PAR PROGRAMMES ET PAR ÉLÉMENTS**

---

La Régie du logement a un seul programme (09) et un seul élément (01).

La Régie périmerà environ 5 000 \$ de ses crédits en 1997-1998 à même son budget de fonctionnement.

**24. VENTILATION DÉTAILLÉE DES TRANSFERTS DU  
GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

---

Sans objet.

**25. BILAN DES RÉALISATIONS DU PLAN STRATÉGIQUE  
DU GRAND MONTRÉAL**

---

Le ministre d'État à la métropole répondra à cette question.

**26. PRÉVISIONS 1998-1999 DES CRÉDITS ALLOUÉS RELATIFS  
AU PLAN GOUVERNEMENTAL VISANT LE REDRESSEMENT  
DE LA MÉTROPOLE**

---

La Régie n'a aucun crédit d'alloué relativement au plan gouvernemental visant le redressement de la Métropole.

**27. PERSONNEL LIBÉRÉ OU EMBAUCHÉ  
POUR OPÉRATION RELIÉE AUX DEUX SOMMETS  
SOCIO-ÉCONOMIQUES**

---

Aucun.

**28. PERSONNEL LIBÉRÉ POUR LES NÉGOCIATIONS  
DANS LA FONCTION PUBLIQUE**

---

La réponse sera donnée par le Conseil du trésor.

**29. PERSONNEL EN DISPONIBILITÉ PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS (CADRES,  
PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES)**

---

La réponse sera donnée par le Conseil du trésor.

**30. PERSONNEL RÉMUNÉRÉ PAR LA RÉGIE ET QUI  
N'OCCUPE AUCUN POSTE À LA RÉGIE**

---

Aucun.

**31. PERSONNEL RÉMUNÉRÉ PAR LA RÉGIE ET AFFECTÉ À DES ORGANISMES  
PARAPUBLICS NON GOUVERNEMENTAUX OU AUTRES**

---

Aucun.

**32. PERSONNEL RÉMUNÉRÉ PAR DES ORGANISMES PARAPUBLICS  
NON GOUVERNEMENTAUX OU AUTRES ET AFFECTÉS À LA RÉGIE**

---

Aucun.

**33. CADRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES QUI ONT DÉMISSIONNÉ,  
QUI ONT ÉTÉ RÉAFFECTÉS OU MIS À PIED**

---

Aucun cadre. En ce qui concerne les administrateurs occupant des emplois supérieurs, i.e. les sous-ministres, sous-ministres adjoints, sous-ministres associés, dirigeants d'organisme, etc. : la réponse sera donnée par le Conseil du trésor.

#### **34. PERSONNEL QUI REÇOIT UNE DOUBLE RÉMUNÉRATION**

---

Cette question ne s'applique pas dans le cadre de l'étude des crédits.

**35. POUR CHACUN DES MINISTÈRES OU ORGANISMES PUBLICS ET PARAPUBLICS, LA LISTE DÉTAILLÉE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE (ANNÉE D'ACQUISITION, MODÈLE) DONT ILS SE SONT DÉPARTIS AU COURS DE L'ANNÉE 1995-1996, 1996-1997 ET 1997-1998 ET, DANS CHACUN DES CAS, PRÉCISER OÙ CE MATÉRIEL A ÉTÉ ACHEMINÉ (RECYCLAGE, DESTRUCTION, VENTE, DON, ETC.)**

---

En 1997-1998, la Régie du logement a aliéné du matériel informatique défectueux ou dont la technologie était désuète et/ou les frais d'entretien trop élevés. Tout ce matériel a été transféré à la Direction des acquisitions (Gestion des surplus) des Services gouvernementaux.

La liste détaillée de ce matériel est produite ci-après. Si l'année d'acquisition n'est pas indiquée, c'est que cette information ne figure pas sur les formulaires de «déclaration de surplus» conservés en référence et qu'elle a été rayée des fichiers d'inventaire avec les items correspondants.

LISTE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE DÉCLARÉ  
EN SURPLUS AU COURS DE L'ANNÉE 1997-1998

QUANTITÉ	DESCRIPTION	MARQUE ET MODÈLE
1	Écran monochrome 12 pouces	IBM
1	Écran monochrome 14 pouces	OGIVAR
1	Écran couleur 14 pouces	OGIVAR
1	Écran monochrome 14 pouces	MAGNAVOX
2	Écrans monochrome 13 pouces	OLIVETTI - DSM25
1	Écran monochrome 13 pouces	TTX - 3428
1	Écran monochrome 13 pouces	SAMTRON - SM470
2	Écrans couleur 14 pouces	TTX
1	Écran monochrome 12 pouces	MITEL
1	Clavier	MITEL
5	Claviers	BTC - 53
1	Clavier	BTC - 78
2	Claviers	BTC - 85
2	Claviers	BTC - 5339
1	Clavier	DIGITAL - LK201
1	Clavier	OGIVAR - RT101
2	Claviers	HONEYWELL - 102WN
2	Systèmes d'alimentation de secours	DATASHIELD
1	Imprimante laser	EPSON - Action Laser
1	Imprimante matricielle	DIGITAL - LA210
1	Imprimante matricielle avec alimenteur	EPSON - LQ1050
1	Imprimante matricielle	IBM - X24E

LISTE DES MICRO-ORDINATEURS RECYCLÉS  
AU COURS DE L'ANNÉE 1997-1998

	MARQUE	MODÈLE	ANNÉE D'ACHAT
2	OGIVAR	386SX- 33 mhz	
1	OGIVAR	INTERSYSTEM	
2	OLIVETTI	M380-40- 33 mhz	1992/02/04
3	PHILLIPS	386SX -33 mhz	1992/09/22
1	IBM	386SX - 33 mhz	1993/04/28
1	EXCEL	386SX - 33 mhz	1992/09/10

**36. PERSONNEL LIBÉRÉ OU EMBAUCHÉ POUR OPÉRATION RELIÉE  
AUX ACTIVITÉS DES COMMISSIONS DOYON, NICOLET, CORBO, BELLEMARE,  
O'BREADY, POITRAS, FISCALITÉ ET LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS**

---

Aucun.

**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

## RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Numéros des questions posées :

54. Mandats donnés à la Société immobilière du Québec pour la location, l'achat, l'aménagement, la décoration et les travaux divers en régie et/ou par sous-contrats, en 1997-1998
55. Ventilation, pour chacun des bureaux régionaux de la Régie du logement, au 31 mars 1998 :
  - a. du budget
  - b. du nombre d'employés occasionnels et permanents
  - c. du nombre de dossiers reçus et de dossiers traités
56. Nombre de bureaux régionaux relocalisés ou fermés depuis 1993, avec :
  - a. les dates de relocalisation ou fermeture
  - b. les lieux de relocalisation ou fermeture
  - c. les motifs de relocalisation ou fermeture
  - d. la ventilation des économies réalisées ou prévues
57. Copie du Plan stratégique 1998-1999, présenté au Conseil du trésor
58. Prévision de référence ayant servi à l'élaboration du Plan stratégique 1998-1999, présenté au Conseil du trésor
59. Ventilation détaillée du soutien financier apporté à la Régie du logement pour 1997-1998
60. Comparaison des bénéfices engendrés par la tarification des frais exigibles à la Régie du logement pour les années 1996-1997, 1997-1998 et prévisions pour 1998-1999
61. Liste des plaintes reçues depuis septembre 1995 avec :
  - a. la date
  - b. l'état de la situation du dossier
62. Liste des régisseurs dont le mandat est terminé et échéance de la nomination

**54. MANDATS DONNÉS À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC  
POUR LA LOCATION, L'ACHAT, L'AMÉNAGEMENT, LA DÉCORATION  
ET LES TRAVAUX DIVERS EN RÉGIE ET/OU PAR SOUS-CONTRATS,  
EN 1997-1998**

---

**Mandats donnés à la Société immobilière du Québec pour des rétrocessions d'espace ou pour donner suite à une contrainte immobilière :**

- . 11, de la Cathédrale, à Gaspé.
- . 200, rue Montcalm, à Hull.
- . 2133, rue Saint-Hubert, à Jonquière.
- . 38, rue Saint-Germain, à Rimouski.
- . 255, boul. Crémazie Est, à Montréal.
- . 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, à Montréal.
- . 4475, rue Bannantyne, à Verdun.

**Travaux divers en régie et/ou par sous-contrats :**

- . Huit (8) demandes totalisant 609.46 \$ ont été acheminées à la Société immobilière du Québec en 1997-1998.

**55 a. BUDGET DE CHACUN DES BUREAUX RÉGIONAUX DE LA  
RÉGIE DU LOGEMENT AU 31 MARS 1998  
(EN 000 \$) \***

---

**BUREAUX RÉGIONAUX**

---

**BUDGET DE  
RÉMUNÉRATION**

---

Hull	215,4
Jonquière	149,6
Laval	364,9
Longueuil	532,1
Montréal	1 837,6
Québec	637,0
Rimouski	249,1
Sherbrooke	204,2
Trois-Rivières	198,6
	-----
<b>ENSEMBLE DU QUÉBEC</b>	<b>4 388,5</b>

\* Il s'agit des budgets de rémunération seulement. Les autres budgets ne sont pas ventilés par bureau. La rémunération des régisseurs, qui totalise 2 310 900 \$, n'est pas distribuée.

**55 b. NOMBRE D'EMPLOYÉS OCCASIONNELS ET PERMANENTS DANS CHACUN  
DES BUREAUX RÉGIONAUX DE LA RÉGIE DU LOGEMENT  
AU 31 MARS 1998**

<b>BUREAUX <sup>1</sup> RÉGIONAUX</b>	<b>EMPLOYÉS OCCASIONNELS</b>	<b>EMPLOYÉS PERMANENTS (RÉGULIERS)</b>	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>RÉGISSEURS</b>
Hull	2	6	8	2
Jonquière	1	4	5	0
Laval	0	11	11	3
Longueuil	1	17	18	4
Montréal	7	62	69	17
Québec	0	21	21	4
Rimouski	1	8	9	1
Sherbrooke	0	6	6	0
Trois-Rivières	1	7	8	0
<b>SOUS TOTAL : ENSEMBLE DU QUÉBEC</b>	<b>13</b>	<b>142</b>	<b>155</b>	<b>31</b>
<b>TOTAL DES EMPLOYÉS :</b>				<b>186</b>

<sup>1</sup> Incluant le personnel des bureaux locaux de la région.

**55 c. NOMBRE DE DOSSIERS REÇUS ET DE DOSSIERS TRAITÉS  
DANS CHACUN DES BUREAUX RÉGIONAUX DE LA RÉGIE DU  
LOGEMENT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 1997 AU 31 DÉCEMBRE 1997. \***

<b>BUREAUX RÉGIONAUX</b>	<b>DOSSIERS (DEMANDES) REÇUS</b>	<b>DOSSIERS (DEMANDES) TRAITÉS</b>
Hull	3,490	3,505
Jonquière	1,199	1,342
Laval	6,428	6,899
Longueuil	7,918	8,073
Montréal	32,472	32,276
Québec	7,587	7,633
Rimouski	1,615	1,702
Sherbrooke	2,958	2,886
Trois-Rivières	2,224	2,303
<b>ENSEMBLE DU QUÉBEC</b>	<b>66,411</b>	<b>66,619</b>

\* Il s'agit de demandes susceptibles d'être entendues par des régisseurs. Elles ne comprennent pas les demandes d'information faites au comptoir (190,000) ou au téléphone (779,000) pendant la même période.

Les demandes traitées en 1997 ne correspondent pas aux demandes reçues en 1997. Certaines demandes reçues en 1996 ont été traitées en 1997 alors que certaines demandes reçues en 1997 seront traitées en 1998.

## 56. NOMBRE DE BUREAUX RÉGIONAUX RELOCALISÉS OU FERMÉS DEPUIS 1993

---

Depuis 1993, les bureaux de Québec, Rivière-du-Loup, Sept-Iles, Gaspé, Saint-Hyacinthe, Val d'Or, Joliette, Rouyn-Noranda, Baie-Comeau, Roberval, Hull, Jonquière et Rimouski ont fait l'objet d'une relocalisation :

### Relocalisation du bureau de Québec

- a) Date : Le 23 juin 1993
- b) Lieu : Du 300, boul. Jean-Lesage au 70, rue Dalhousie
- c) Motif : Dans le cadre d'un projet d'expansion du ministère de la Justice, la Régie a dû céder ses locaux au Palais de Justice.
- d) Économies réalisées : Cette relocalisation, pour laquelle le coût des travaux d'aménagement a été assumé par le ministère de la Justice, génère des économies annuelles de loyer de 72 340 \$.

### Relocalisation du bureau de Rivière-du-Loup

- a) Date : Le 14 décembre 1993
- b) Lieu : Du 506, rue Lafontaine au 33, de la Cour (Palais de justice)
- c) Motif : Entente de cohabitation intervenue avec le ministère de la Justice.
- d) Économies réalisées : De novembre 1994 à janvier 1997, la Régie était logée gratuitement dans les locaux du ministère de la Justice pour des économies de loyer annuelles de 13 210 \$. L'entente a été revue et un coût annuel de 6 410 \$ doit maintenant être assumé annuellement.

### Relocalisation du bureau de Sept-Iles

- a) Date : Le 21 février 1994
- b) Lieu : Dans le même édifice, mais dans le local occupé par l'Office de la protection du consommateur.
- c) Motif : Pour permettre l'atteinte d'objectifs communs de rationalisation, la Régie a conclu une entente de cohabitation avec l'O.P.C. dans les espaces occupés par cette dernière à Sept-Iles.
- d) Économies réalisées : Depuis décembre 1994, des économies de loyer annuelles de 9 166 \$ sont réalisées.

Relocalisation du bureau de Gaspé

- a) Date : Le 15 mars 1994
- b) Lieu : À la même adresse.
- c) Motif : Comme il a été fait à Sept-Iles, la Régie a réalisé un projet de cohabitation avec l'Office de la protection du consommateur en accueillant cette dernière dans ses locaux de Gaspé.
- d) Économies réalisées : De mars 1995 à avril 1997, des économies de loyer annuelles de 7 212 \$ ont été réalisées.

Relocalisation du bureau de Saint-Hyacinthe

- a) Date : Le 5 octobre 1994
- b) Lieu : Du 800, avenue Ste-Anne au 600, avenue Ste-Anne
- c) Motif : Entente de cohabitation intervenue avec Communication-Québec.
- d) Économies réalisées : Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1994, des économies annuelles de 37 602 \$ sont réalisées.

Relocalisation du bureau de Val d'Or

- a) Date : Le 24 novembre 1994
- b) Lieu : Du 680, 3<sup>e</sup> Avenue au 1325, chemin Sullivan
- c) Motif : Entente de cohabitation intervenue avec la Société de l'assurance automobile du Québec.
- d) Économies réalisées : Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1994, des économies annuelles de 20 595 \$ sont réalisées.

Relocalisation du bureau de Joliette

- a) Date : Le 24 février 1995
- b) Lieu : Du 656, rue de Lanaudière au 420, rue de Lanaudière.
- c) Motif : Entente de cohabitation intervenue avec Communication-Québec.
- d) Économies prévues : Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1995, des économies annuelles de 23 979 \$ sont réalisées.

Relocalisation du bureau de Rouyn-Noranda

- a) Date : Le 31 mars 1995.
- b) Lieu : À la même adresse.
- c) Motif : Entente de cohabitation intervenue avec le ministère de la Sécurité du revenu.
- d) Économies réalisées : Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1995, des économies annuelles de 11 924 \$ sont réalisées.

Relocalisation du bureau de Baie-Comeau

- a) Date : Le 16 juin 1995
- b) Lieu : À la même adresse.
- c) Motif : Dans le cadre d'une contrainte immobilière de la Société immobilière du Québec.
- d) Économies réalisées : Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1995, des économies annuelles de 6 224 \$ sont réalisées.

Relocalisation du bureau de Roberval

- a) Date : Le 22 juin 1995.
- b) Lieu : Du 880, boul. St-Joseph au 797, boul. St-Joseph, à Roberval.
- c) Motif : Entente de cohabitation intervenue avec le ministère de la Sécurité du revenu.
- d) Économies réalisées : Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1995, des économies annuelles de 14 465 \$ sont réalisées.

Regroupement des activités judiciaires de Montréal avec maintien de points de service

- a) Date : Le 2 juillet 1996
- b) Lieu : Du 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, du 255, boul. Crémazie Est et du 4475, rue Bannantyne vers le 5199, rue Sherbrooke Est, à Montréal.
- c) Motif : Réduction de la superficie d'occupation et économies de loyer réalisables à la nouvelle adresse.
- d) Économies réalisées : Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1996, des économies annuelles de 349 457 \$ sont réalisées.

Relocalisation du bureau de Québec

- a) Date : Le 12 juillet 1996
- b) Lieu : Du 70, rue Dalhousie au 900, boul. René-Lévesque Est, à Québec.
- c) Motif : Dans le cadre d'une contrainte immobilière de la Société immobilière du Québec.
- d) Économies  
prévues : Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1996, des économies annuelles de 74 823 \$ sont réalisées.

Relocalisation du bureau de Gaspé

- a) Date : Le 7 avril 1997
- b) Lieu : Du 11, de la Cathédrale au 142, boul. Gaspé, à Gaspé.
- c) Motif : Relocalisation temporaire (1 an) dans le cadre d'une contrainte immobilière de la Société immobilière du Québec.
- d) Économies  
prévues : Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1997, des économies annuelles de 4 728 \$ sont réalisées.

Relocalisation du bureau de Hull

- a) Date : Le 28 avril 1997
- b) Lieu : Du 200, Montcalm au 170, Hôtel-de-Ville, à Hull.
- c) Motif : Relocalisation dans le cadre d'une contrainte immobilière de la Société immobilière du Québec.
- d) Économies  
prévues : Depuis le 1<sup>er</sup> mai 1997, des économies annuelles de 23 031 \$ sont réalisées.

Relocalisation du bureau de Jonquière

- a) Date : Le 18 août 1997
- b) Lieu : Du 2133, rue Saint-Hubert au 3950, boul. Harvey, à Jonquière.
- c) Motif : Relocalisation dans le cadre d'une contrainte immobilière de la Société immobilière du Québec.
- d) Économies  
prévues : Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1997, des économies annuelles de 12 653 \$ sont réalisées.

Relocalisation du bureau de Rimouski

- a) Date : Le 22 septembre 1997
- b) Lieu : Du 38, rue Saint-Germain au 320, rue Saint-Germain, à Rimouski.
- c) Motif : Relocalisation dans le cadre d'une contrainte immobilière de la Société immobilière du Québec.
- d) Économies  
prévues : Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1997, des économies annuelles de 6 277 \$ sont réalisées.

Fermeture de trois (3) points de service d'information dans la région métropolitaine de Montréal

- a) Date : Le 1<sup>er</sup> novembre 1997
- b) Lieu :
  - . 255, boul. Crémazie Est, à Montréal.
  - . 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, à Montréal.
  - . 4475, rue Bannantyne, à Verdun.
- c) Motif : La Régie a procédé à la fermeture de trois points de service d'information dans la région métropolitaine de Montréal, tout en visant une consolidation de ses activités.
- d) Économies  
prévues : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998, des économies annuelles de 109 544 \$ sont réalisées.

**57. PLAN STRATÉGIQUE 1998-1999, PRÉSENTÉ  
AU CONSEIL DU TRÉSOR**

---

Les renseignements demandés sont présentés au document du Conseil du trésor intitulé «Budget de dépenses 1998-1999, Volume III, Plans ministériels de gestion des dépenses»

**58. PRÉVISION DE RÉFÉRENCE AYANT SERVI  
À L'ÉLABORATION DU PLAN  
STRATÉGIQUE 1998-1999**

---

Les renseignements demandés sont présentés au document du Conseil du trésor intitulé «Budget de dépenses 1998-1999, Volume III, Plans ministériels de gestion des dépenses».

## 59. VENTILATION DÉTAILLÉE DU SOUTIEN FINANCIER 1997-1998

---

La Régie du logement n'accorde aucun soutien financier et n'effectue aucun versement de transfert à quelque organisme que ce soit, ni n'en reçoit. Elle ne dispose que de crédits, principalement pour traitements, tels que détaillés au Livre des crédits.

**60. REVENUS DE TARIFICATION DES FRAIS EXIGIBLES  
À LA RÉGIE DU LOGEMENT POUR LES  
ANNÉES 1996-1997, 1997-1998 ET PRÉVISIONS POUR 1998-1999**

---

Les revenus de tarification des frais exigibles à la Régie du logement s'établissent comme suit :

- pour 1996-1997	:	2,587,997 \$	
- pour 1997-1998	:	2,936,555 \$	(au 20 mars 1998)
- pour 1998-1999	:	3,016,100 \$	(prévision) <sup>(1)</sup>

---

<sup>(1)</sup> Cette prévision est basée sur l'application des dispositions visant l'indexation annuelle des frais exigibles telle que prévue au *Tarif des frais exigibles à la Régie du logement*.

**61. PLAINTES REÇUES DEPUIS LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 1995**

<b>DÉLAI À RENDRE UNE DÉCISION -</b>			
<b>Numéro</b>	<b>Conclusion</b>	<b>Motif</b>	<b>Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu</b>
P0000945	Non fondée	Critères complexes respectés	---
P0000946	Non fondée	Critère respecté	---
P0000953	Non fondée	Désistement - Aucune décision ne devait être rendue	---
P0001048	Fondée	Régisseur en congé de maladie - Décision signée après un délai de délibéré de plus de 3 mois	Suivi assuré pour que le régisseur rende la décision dès son retour au travail
P0001049	Fondée	Délai de délibéré de plus d'un mois pour décision rendue suite à une demande en rétractation	Vérification faite - Décision rendue au moment de la réception de la plainte
P0001056	Fondée	Délai de délibéré d'un mois pour décision rendue suite à une demande de résiliation de bail pour retard de plus de 3 semaines dans le paiement du loyer	Vérification faite - Décision rendue au moment de la réception de la plainte.
P0001087	Fondée	Délai imputable au secrétariat (déménagement)	Suivi assuré pour que la décision soit rendue et explications données au plaignant
P0001096	Non fondée	Critère respecté	---
P0001103	Non fondée	Critère respecté	---
P0001114	Non fondée	Critère respecté	---
P0001124	Non fondée	Critère respecté	---

<b>DÉLAI À RENDRE UNE DÉCISION -</b>			
<b>Numéro</b>	<b>Conclusion</b>	<b>Motif</b>	<b>Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu</b>
P0001135	Non fondée	Critère respecté	---
P0001140	Non fondée	Critère respecté	---
P0001159	Non fondée	Critère respecté	---
P0001182	Fondée	Délai de délibéré de plus de deux mois	Suivi assuré
P0001193	Fondée	Délai de délibéré de plus de deux mois	Suivi assuré
P0001195	Fondée	Délai de délibéré de plus de deux mois	Suivi assuré
P0001201	Non fondée	Critère respecté	---
P0001205	Non fondée	Critère respecté	---
P0001206	Non fondée	Critère respecté	---
P0001216	Fondée	Délai de délibéré de plus d'un mois pour une cause qui aurait dû être fixée sur un rôle rapide	Suivi assuré pour que la décision soit rendue
P0001228	Fondée	Délai de délibéré de plus d'un mois pour une demande de rétractation	Suivi assuré pour que la décision soit rendue
P0001259	Fondée	Délai de délibéré largement dépassé	Suivi assuré pour que la décision soit rendue
P0001281	Non fondée	Critères complexes respectés	---

<b>DÉLAI À FIXER UNE AUDITION</b>			
<b>Numéro</b>	<b>Conclusion</b>	<b>Motif</b>	<b>Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu</b>
P0000970	Non fondée	Critère respecté	---

<b>DÉLAI À FIXER UNE AUDITION</b>			
<b>Numéro</b>	<b>Conclusion</b>	<b>Motif</b>	<b>Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu</b>
P0000994	Non fondée	Critère respecté	---
P0001011	Non fondée	Critère respecté	---
P0001019	Non fondée	Critère respecté	---
P0001023	Non fondée	Critère respecté	---
P0001033	Fondée	Critère non respecté	Audience devancée
P0001036	Non fondée	Critère respecté	---
P0001063	Non fondée	Critère respecté	---
P0001066	Non fondée	Critère respecté	---
P0001073	Non fondée	Critère respecté	---
P0001078	Non fondée	Critère respecté	---
P0001089	Non fondée	Critère respecté	---
P0001112	Non fondée	Critère respecté	---
P0001118	Fondée	Critère non respecté	Audience devancée
P0001143	Non fondée	Critère respecté	---
P0001146	Non fondée	Critère respecté	---
P0001168	Non fondée	Critère respecté	---
P0001200	Non fondée	Critère respecté	---
P0001202	Non fondée	Critère respecté	---
P0001249	Non fondée	Dossier complexe en attente d'un jugement de la Cour du Québec	---
P0001279	Non fondée	Critère respecté	---

<b>DÉROULEMENT D'UNE AUDITION</b>			
<b>Numéro</b>	<b>Conclusion</b>	<b>Motif</b>	<b>Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu</b>
P0001020	Non fondée	Déroulement régulier d'une audience - aucune irrégularité	---
P0001122	Non fondée	Déroulement régulier d'une audience - aucune irrégularité	---
P0001151	Non fondée	Déroulement régulier d'une audience - aucune irrégularité	---
P0001197	Non fondée	Déroulement régulier d'une audience - aucune irrégularité	---

<b>COMPORTEMENT D'UN ADJUDICATEUR</b>			
<b>Numéro</b>	<b>Conclusion</b>	<b>Motif</b>	<b>Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu</b>
P0000950	Non fondée	Comportement conforme aux devoirs d'un régisseur	---
P0000957	Non fondée	Comportement conforme aux devoirs d'un régisseur	---
P0000961	Non fondée	Comportement conforme aux devoirs d'un régisseur	---
P0000988	Non fondée	Comportement conforme aux devoirs d'un régisseur	---
P0001029	Non fondée	Comportement conforme aux devoirs d'un régisseur	---
P0001039	Non fondée	Comportement conforme aux devoirs d'un régisseur	---
P0001080	Non fondée	Comportement conforme aux devoirs d'un régisseur	---

<b>COMPORTEMENT D'UN ADJUDICATEUR</b>			
<b>Numéro</b>	<b>Conclusion</b>	<b>Motif</b>	<b>Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu</b>
P0001091	Non fondée	Comportement conforme aux devoirs d'un régisseur	---
P0001092	Non fondée	Comportement conforme aux devoirs d'un régisseur	---
P0001095	Non fondée	Comportement conforme aux devoirs d'un régisseur	---
P0001116	Non fondée	Comportement conforme aux devoirs d'un régisseur	---
P0001127	Non fondée	Comportement conforme aux devoirs d'un régisseur	---
P0001129	Non fondée	Comportement conforme aux devoirs d'un régisseur	---
P0001131	Impossible à déterminer	Attitude du régisseur contestée durant l'audience particulièrement sur le support apporté aux parties	Impossibilité de rejoindre la plaignante pour obtenir précisions, dossier clos
P0001153	Non fondée	Comportement conforme aux devoirs d'un régisseur	---
P0001167	Non fondée	Comportement conforme aux devoirs d'un régisseur	---
P0001170	Non fondée	Comportement conforme aux devoirs d'un régisseur	---
P0001172	Non fondée	Comportement conforme aux devoirs d'un régisseur	---
P0001176	Non fondée	Comportement conforme aux devoirs d'un régisseur	---
P0001197	Fondée	Convocation par le régisseur des parties avant l'heure	Remise accordée pour corriger la situation
P0001203	Non fondée	Comportement conforme aux devoirs d'un régisseur	---

<b>COMPORTEMENT D'UN ADJUDICATEUR</b>			
<b>Numéro</b>	<b>Conclusion</b>	<b>Motif</b>	<b>Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu</b>
P0001213	Non fondée	Comportement conforme aux devoirs d'un régisseur	---
P0001215	Non fondée	Comportement conforme aux devoirs d'un régisseur	---
P0001217	Non fondée	Comportement conforme aux devoirs d'un régisseur	---
P0001230	Non fondée	Comportement conforme aux devoirs d'un régisseur	---
P0001253	Non fondée	Comportement conforme aux devoirs d'un régisseur	---
P0001275	Non fondée	Comportement conforme aux devoirs d'un régisseur	---

<b>INSATISFACTION D'UNE DÉCISION</b>			
<b>Numéro</b>	<b>Conclusion</b>	<b>Motif</b>	<b>Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu</b>
Tous sauf P0001132 (166 au total)	Excédent compétence	Relevant exclusivement de la discrétion du régisseur et des recours légaux peuvent être exercés.	---
P0001132	Non fondée	Cas particulier	---

<b>LOI ET RÈGLEMENTS DE LA RÉGIE ET D'AUTRES MINISTÈRES ET ORGANISMES</b>			
<b>Numéro</b>	<b>Conclusion</b>	<b>Motif</b>	<b>Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu</b>
Tous (48 au total)	Excédent compétence	Relèvent de la compétence du législateur	---

<b>COMPORTEMENT D'UN EMPLOYÉ</b>			
<b>Numéro</b>	<b>Conclusion</b>	<b>Motif</b>	<b>Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu</b>
P0001028	Fondée	Perte de calme de l'employé qui, même si elle était justifiée, est inacceptable	Excuses
P0001138	Impossible à déterminer	Attitude non affable d'un employé au téléphone	Contact infructueux avec plaignante pour obtenir précisions. Employé non identifié. Directeur du bureau concerné mis au courant de la situation. Impossibilité de vérifier les faits.
P0001149	Non fondée	Comportement adéquat	---

<b>PROCÉDURES ADMINISTRATIVES DE LA RÉGIE</b>			
<b>Numéro</b>	<b>Conclusion</b>	<b>Motif</b>	<b>Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu</b>
P0000955	Non fondée	Aucun préjudice subi	---
P0001000	Fondée	Une nouvelle procédure d'envoi des avis d'audition en région aurait entraîné un oubli au niveau de l'envoi d'un avis à une des parties en cause	Excuses et montant forfaitaire
P0001006	Fondée	Erreur de dactylographie sur une décision	Excuses et décision rectifiée
P0001044	Impossible à déterminer	Cause fixée sur un rôle de causes non contestées	Excuses et assurance de la prise en considération des commentaires
P0001052	Impossible à déterminer	Transmission de pièces d'un dossier au mauvais destinataire	Vérifications entreprises auprès du bureau concerné. Impossibilité d'imputer l'erreur à qui que ce soit. Procédures renforcées lors de transferts de pièces entre tribunaux.
P0001090	Non fondée	Procédures normales régulières	---

<b>PROCÉDURES ADMINISTRATIVES DE LA RÉGIE</b>			
<b>Numéro</b>	<b>Conclusion</b>	<b>Motif</b>	<b>Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu</b>
P0001105	Fondée	Oubli par une préposée aux renseignements de cocher la case «condamnation au paiement des frais».	Vérification auprès de la préposée qui admet son erreur.  Remboursement des frais.
P0001111	Non fondée	Procédures normales régulières	---
P0001120	Non fondée	Procédures normales régulières	---
P0001128	Non fondée	Procédures normales régulières	---
P0001142	Non fondée	Procédures normales régulières	---
P0001179	Non fondée	Procédures normales régulières	---
P0001277	Non fondée	Procédures normales régulières	---
P0001278	Fondée	Refus du préposé de prendre une demande de réinscription au rôle	Rappel fait auprès du personnel sur la procédure à suivre dans ces cas

<b>LANGUE DE L'AUDITION</b>			
<b>Numéro</b>	<b>Conclusion</b>	<b>Motif</b>	<b>Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu</b>
P0001130	Non fondée	Langue utilisée par le défendeur non comprise	Constat fait que la langue n'est aucunement en cause, la manière de présenter la preuve est directement liée aux conclusions de la décision. Explications sur la manière de se préparer pour une audience fournies par téléphone au client.

<b>LANGUE DE L'AUDITION</b>			
<b>Numéro</b>	<b>Conclusion</b>	<b>Motif</b>	<b>Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu</b>
P0001177	Non fondée	Refus du régisseur d'utiliser, à la demande du plaignant, la langue anglaise	Les vérifications effectuées ont permis de constater l'aide apportée au plaignant et la non véracité de ses allégations

<b>SERVICES À LA CLIENTÈLE</b>			
<b>Numéro</b>	<b>Conclusion</b>	<b>Motif</b>	<b>Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu</b>
P0000954	Non fondée	Informations adéquates	---
P0000966	Fondée	Mauvaises informations	Remboursement des frais
P0000967	Non fondée	Informations adéquates	---
P0000987	Non fondée	Informations adéquates	---
P0000990	Fondée	Mauvaises informations	Demande est faite au client de nous faire parvenir une demande de remboursement des frais par écrit; demande qui ne fut jamais reçue.
P0001003	Non fondée	Centralisation des audiences	Lettre d'explications adressée au plaignant
P0001004	Non fondée	Centralisation des audiences	Lettre d'explications adressée au plaignant
P0001005	Non fondée	Centralisation des audiences	Lettre d'explications adressée au plaignant
P0001008	Non fondée	Centralisation des audiences	Lettre d'explications adressée au plaignant
P0001009	Non fondée	Centralisation des audiences	Lettre d'explications adressée au plaignant
P0001071	Non fondée	Centralisation des audiences	Lettre d'explications adressée au plaignant

<b>SERVICES À LA CLIENTÈLE</b>			
<b>Numéro</b>	<b>Conclusion</b>	<b>Motif</b>	<b>Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu</b>
P0001081	Non fondée	Centralisation des audiences	Lettre d'explications adressée au plaignant
P0001086	Excède compétence	Informations différentes données sur sujet particulier	Explications données par téléphone. Désistement dans ce dossier empêchant ainsi toute intervention
P0001093	Non fondée	Informations différentes données	Lettre d'explications adressée
P0001108	Fondée	Mauvaises informations données quant au recours à utiliser soit la rétractation - alors qu'il s'agissait d'un recours en appel	Remboursement des frais
P0001113	Non fondée	Nature des informations données (adresse personnelle)	Information donnée par le procureur même de la plaignante. La faute ne peut être imputée à la Régie.
P0001115	Non fondée	Attente trop longue avant audition	Tentative infructueuse d'un contact téléphonique avec la cliente. Vérification ne révélant aucun retard de la part du régisseur.
P0001119	Non fondée	Inaccessibilité du service téléphonique	Les affirmations du plaignant n'ont pas été confirmées. Une lettre d'explication lui fut transmise.
P0001125	Non fondée	Insatisfaction des informations données	Décision rendue fermant le dossier
P0001126	Fondée	Mauvaises informations	Inscription d'une nouvelle demande et remboursement de frais encourus
P0001134	Non fondée	Mauvaises informations	Précisions fournies lors de conversations téléphoniques
P0001137	Non fondée	Mauvaises informations	Lettre d'explications adressée
P0001160	Fondée	Accès du dossier	Copie du document demandé remise et rappel sur la procédure d'accès fait au personnel

<b>SERVICES À LA CLIENTÈLE</b>			
<b>Numéro</b>	<b>Conclusion</b>	<b>Motif</b>	<b>Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu</b>
P0001192	Non fondée	Accueil reçu avant audition	Malentendu causé par un oubli du plaignant
P0001276	Non fondée	Accueil au comptoir et délai d'attente	Longue rencontre avec un représentant de la Régie

<b>Autres</b>			
<b>Numéro</b>	<b>Conclusion</b>	<b>Motif</b>	<b>Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu</b>
P0000943	Non fondée	Insatisfaction générale	---
P0000949	Non fondée	Citoyen ayant besoin d'aide qui toutefois n'est pas sous la juridiction de la Régie	---
P0000971	Non fondée	Insatisfaction générale	---
P0000980	Non fondée	Demande l'intervention de la Régie alors que celle-ci n'a aucunement juridiction.	---
P0001007	Non fondée	Insatisfaction générale	---
P0001022	Non fondée	Insatisfaction générale	---
P0001032	Fondée	Utilisation par un citoyen du logo de la Régie. Situation dénoncée par le plaignant	Mise en demeure expédiée au citoyen fautif
P0001055	Non fondée	Insatisfaction générale	---
P0001061	Non fondée	Citoyen éprouvant des difficultés avec locataire demandant l'intervention de la Régie en sa faveur	---
P0001088	Non fondée	Citoyen faisant face à une reprise de possession	Tentatives infructueuses pour le rejoindre. Ne relève pas de notre compétence.

<b>Autres</b>			
<b>Numéro</b>	<b>Conclusion</b>	<b>Motif</b>	<b>Action entreprise et remède apporté, s'il y a lieu</b>
P0001099	Non fondée	Contestation de deux avis	Explications fournies au plaignant
P0001136	Non fondée	Contestation d'une décision	Explications fournies au plaignant
P0001145	Non fondée	Citoyen craignant l'éviction	Explications fournies au plaignant
P0001225	Non fondée	Retard de la locatrice à une audience entraînant le rejet de sa demande - Discrimination envers les propriétaires	Explications fournies sur les recours possibles et le fonctionnement d'un tribunal, la Régie ne pouvant être tenue «responsable» du retard du demandeur, dans ce cas-ci, événement sur lequel aucun contrôle ne peut être exercé.
P0001231	Non fondée	Accusations générales de fraudes sans précisions	Explications fournies au plaignant
P0001245	Non fondée	Citoyen accusant le système informatique de la Régie d'être responsable de la mauvaise livraison postale de ses avis d'audition	Recherches faites et résultat communiqué au plaignant avec conseils sur façon d'inscrire son adresse lors de l'introduction des demandes

Bureau de direction  
Régie du logement  
Le 1<sup>er</sup> avril 1998

**62. LISTE DES RÉGISSEURS DONT LE MANDAT EST TERMINÉ  
ET ÉCHÉANCE DE NOMINATION**

<b>RÉGISSEURS</b>	<b>FIN DE CONTRAT</b>
BÉGIN, Marc	26 février 1996
BERNARD, Gérald	26 février 1996
BERTRAND, Carole	26 février 1996
CHICOYNE, Hélène	26 février 1996
DUBÉ, Michel	26 février 1996
DUMONT, Danielle	26 février 1996
GAGNON, Pierre	26 février 1996
GAGNON TRUDEL, Johanne	26 février 1996
GIROUX, Johanne	26 février 1996
JOLY, Gilles	26 février 1996
POTHIER, Jean-Claude	26 février 1996
POZZA, Jean-Louis	26 février 1996
SIMARD, Arlette	26 février 1996
NOBILE, Rosario	28 avril 1996
ALLEGRA, Giovanna	8 septembre 1996
CHOINIÈRE, Gabrielle	29 octobre 1996
CLOUTIER, Jacques	29 octobre 1996
LAFLAMME, Daniel	10 novembre 1996
HOLDEN, Richard B.	11 août 1997

30 mars 1998